

CHALET « LE RAMONEUR SAVOYARD »

69 Chemin de Villapeyron

74 390 CHATEL

REGLEMENT INTERIEUR

Les locataires s'engagent formellement à respecter les lieux extérieurs et intérieurs, ainsi que le règlement ci-après :

Article 1 – A l'arrivée et au départ, un état des lieux sera réalisé.

Les locataires devront indiquer sur cet état des lieux tous défauts constatés dans le chalet et toutes remarques éventuelles. Ces commentaires seront indiqués de façon manuscrite obligatoirement au verso du présent règlement intérieur.

Article 2 – La location est prévue pour un nombre maximum de 12 personnes.

Article 3 – Il est strictement interdit :

- de fumer à l'intérieur du chalet
- de monter au rez de chaussé avec les chaussures de ski
- de monter à l'étage avec des chaussures de ville.

Article 4 – Les animaux sont interdits.

Article 5 – Les meubles et lits ne doivent pas être déplacés d'une pièce à l'autre.

Article 6 – Les locataires devront assurer le caractère paisible du chalet.

Il est demandé aux locataires de respecter le voisinage et d'éviter tout tapage nocturne.

Article 7 – De façon générale, les enfants, à l'intérieur ou à l'extérieur, seront sous la surveillance des parents (et plus particulièrement dans la mezzanine).

Article 8 – Le chalet est délivré « ménage effectué » et doit être restitué dans l'état. (si forfait ménage choisi : restitution sans vaisselle, ni poubelle, lits défaits).

Article 9 -Éteindre les lumières lorsque vous quittez une pièce, et veillez à ne pas laisser couler l'eau inutilement.

Fermer les fenêtres lors des sorties ou départ (le velux devant rester fermé durant l'hiver).

Article 10 – Les locataires s'engagent solidairement à payer la remise en état de toutes dégradations du lieu ou du matériel, directement ou par l'intermédiaire de leurs assurances.

Article 11 – L'utilisation du barbecue est interdite entre le 1^{er} novembre et le 30 avril.

En cas d'urgence avertir la propriétaire, ou son représentant sur place.

En cas d'incendie, utiliser l'extincteur placé dans le couloir au sous-sol et appeler les Pompiers.

Châtel, le

ETAT DES LIEUX (AU VERSO)